

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 janvier 2022

Le conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 janvier 2022 sous la présidence de Philippe MEYZONET, Maire en exercice. Etaient présents : Mmes Delphine MISSONNIER, Valérie MONTEIL, Mrs Laurent COSTON, Pascal CHAPELLE, Benoit DELABARRE, Lionel FOURNERIE, Jean GRANGHON, Stéphane DARLE.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Excusés: Stéphane TAISSIDRE (pouvoir donné à Stéphane DARLE)

Secrétaire de séance: DELABARRE Benoit

En préambule, le maire demande au Conseil qu'une question soit rajoutée à l'ordre du jour concernant la rédaction par la Sous- Préfecture de Brioude de nouveaux arrêtés de transferts de biens section à la commune suite au motif de non affichage des précédents arrêtés. Le conseil accepte à l'unanimité le rajout de ce sujet à l'ordre du jour.

Le maire présente le compte rendu du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 16 décembre 2021. Il est approuvé à la majorité avec 10 voix POUR et 1 abstention.

- Ancien couvent: Le maire présente différents avenants aux marchés de travaux sur les lots 4, 9, 10 et 11 concernant le projet de réhabilitation de l'ancien couvent ainsi que des avenants de prolongation du délai d'exécution des travaux. Le conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces avenants.

- Désignation du nombre d'adjoints suite à une démission

A l'issue des élections municipales de 2020 le conseil municipal a décidé d'avoir trois adjoints. Suite à la démission du premier adjoint, le conseil est appelé à redéfinir le nombre d'adjoints. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les trois postes d'adjoints et de renommer un premier adjoint.

A l'issue de cette décision, Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Delphine Missonnier est candidate. Le maire enregistre sa candidature et demande un vote à bulletin secret. A l'issue du vote Delphine MISSONNIER obtient 10 voix et Monsieur le Maire prononce son élection au poste de première adjointe.

- Modification du tableau des élus

Première adjointe	Delphine MISSONNIER
Deuxième adjoint	Stéphane DARLE
Troisième adjoint:	Laurent COSTON

- Désignation des commissions et délégations

Communauté d'agglomération	Suppléant : Delphine MISSONNIER
Ciné parc	Titulaire : Benoit DELABARRE/Valérie MONTEIL Suppléants : Stéphane TAISSIDRE/Philippe MEYZONET

- Carte communale : proposition étude environnementale

Le Maire présente une proposition d'étude environnementale 4 saisons du cabinet CESAME concernant l'élaboration de la Carte Communale partielle. Le Maire précise que la communauté d'agglomération du Puy en Velay pourrait prendre à sa charge le coût de cette étude compte tenu qu'elle servira pour les futurs aménagements de la zone

d'activités. En attendant le positionnement de la Communauté d'Agglomération, le conseil décide à l'unanimité de prendre à sa charge le coût de cette étude dans le cas où la communauté d'agglomération n'en assurerait pas le financement.

- Proposition du CDG43 pour assistance progiciels

Le conseil présente la convention pour l'assistance des progiciels jusqu'en 2026. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du CDG43

- Fournitures des repas scolaires avec l'IME

Le Maire présente la nouvelle convention de l'IME concernant la fourniture de repas pour la cantine sur l'année scolaire 2021-2022. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette convention.

- Questions diverses:

- Proposition de l'AMF43 pour installation de capteur CO2 pour école

Le conseil va étudier cette proposition avec le Directeur de l'école afin d'évaluer les besoins précis de l'école.

- Situation sur le personnel communal

Suite au départ de Mme Céline MARTINACHE en congé maladie et en prévision de son congé maternité, elle sera remplacée pour cette période par une personne du service remplacement du CDG43 le mardi, mercredi et vendredi

Suite au départ en retraite de Jean Luc QUINTIN, agent technique, un nouvel agent a pris ses fonctions au 1er janvier 2022. Il s'agit de Christian BEAUNE.

Le collège Notre Dame à Craponne sur Arzon demande une subvention pour une sortie scolaire. Le conseil a décidé à l'unanimité de donner 50 euros par enfant scolarisé de la commune.

- Desserte forestière

Une réunion de cadrage du projet est organisée le jeudi 10 février à 9h00 sur le terrain. Le Rendez-vous est fixé à côté de l'étang de Vacheresse.

- MAM

La commune de Sembadel honore actuellement les factures de charge de fonctionnement de la MAM et la mairie de Félines participe à hauteur de 50%. Pour être plus efficaces, les communes envisagent à l'avenir de donner une subvention annuelle de fonctionnement à l'association de la MAM pour qu'elle puisse régler directement ses factures. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et demande au Maire d'inscrire cette demande de subvention au vote du budget primitif 2022.

Fin de séance à 23h30